Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260302-D2026_04-DE

**Département du Finistère**
**Commune de Trégarantec - 29260**
Tél : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 14 | L'an 2026 le 24 février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales |
| Étaient présent.e.s : 9 | Yann TOUDIC Maire, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Romuald BOIVIN, Charles-Henri DEBONNAIRE, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Maryline BOUCHER et Xavier ROUDAUT. |
| Absents non excusés : 2 | Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY |
| Absente excusée avec procuration : 1 | Sandra CAM |
| Absents excusés : 2 | Magali CORRE, Gabriel VEIGA FERNANDES |
| Secrétaire de séance | Charles-Henri DEBONNAIRE |

**Délibération n°2026-04**
Approbation du devis de fleurissement printemps/été 2026

Yann ALANOU présente le devis n°20260119 des genêts d'or pour le fleurissement printemps/été 2026 pour un montant de :

- 1927,90 euros HT
- 2186.85 euros TTC.

Le maire soumet le devis au vote.

Après en avoir délibéré, e conseil municipal, à l'unanimité des membres présent.e.s

avec 10 voix pour / 0 contre/0 abstention

**APPROUVE le devis**
**SASSURE que les crédits nécessaire sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026**
**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis**

Fait à TRÉGARANTEC, le 2 mars 2026

Yann TOUDIC
Maire

MAIRIE DE TRÉGARANTEC 29260 FINISTÈRE

Affichée le
Le Maire : Yann TOUDIC
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification